



DECISION N° 29 - - SEPMBPE/DGD/ DU 05 FEV. 2018

**Portant création du Comité d'Organisation de la 3^{ème} Réunion
du comité de pilotage du projet d'interconnexion des systèmes informatiques
des administrations des Douanes du BURKINA FASO, de la COTE D'IVOIRE, du MALI,
du SENEGAL et du TOGO**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n° 64-291 du 01^{er} août 1964 instituant le code des Douanes, notamment en ses articles 136 à 140 ;
- Vu Le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016, portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu Le décret n° 2017-474 du 19 juillet 2017 portant nomination du Premier Ministre, Membre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n ° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Colonel DA Pierre Alphonse ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1:

Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes un Comité d'Organisation, pour la tenue en Côte d'Ivoire le 5 mars 2018, de la troisième réunion du comité de pilotage du projet d'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des Douanes du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Togo.

Article 2 :

Le Comité est chargé de préparer, d'exécuter et de coordonner toutes les actions nécessaires au bon déroulement de cette réunion.

Article 3 :

Le Comité est composé des membres ci-après désignés :

Président : Col Coulibaly Amadou, Directeur Général Adjoint.

COMITE SCIENTIFIQUE

Présidente : Col. EBALE Yvonne, Sous-Directrice du Contrôle Documentaire après Dédouanement (Chef du projet interconnexion).

Membres:

- M. KOUASSI Denis, Sous-Directeur des Études et du Développement Informatique, DSI ;
- M. NEME Jean-Baptiste, Inspecteur des Services, Assistant du Directeur, DSI ;
- Cdt. KONE Brahim Mewa, Sous-Directeur des Régimes Suspensifs, DRE ;
- M. LANGNISSOU Brice Hermann, Chef de Bureau, Maintenance des Applications, DSI ;
- Cdt YOUL Sié, Chargé d'Etudes, DMG ;
- M. YEO Honoré, Technicien Supérieur, DSI ;

SECRETARIAT :

Secrétaire de séance : Col. KOUA Charles, Sous-Directeur de la Coopération, DRC ;

Membres :

- Cdt. KONAN Kouassi Etienne, Chef du Bureau de Transit et des Acquits, DRE ;
- M. LANGNISSOU Brice Hermann, Chef de Bureau Maintenance des Applications, DSI ;

- M. YAPI José, Chef de Bureau Projets et Développement des Applications, DSI ;
- Cdt YOUL Sié, Chargé d'Etudes, Chargé d'Etudes, DMG ;
- Cdt COULIBALY Penankily, Chargé d'Etudes, DMG ;
- M. KOFFI Sylvain, Technicien Supérieur, DSI ;

LOGISTIQUE :

Président : (DIRECTION DES MOYENS GENERAUX)

Membres:

- M. GNANKOU Alfred Martin, Chef de Bureau Exploitation, DSI ;

COMMUNICATION ET PROTOCOLE :

Président : (DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA QUALITE ET DU PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE)

Membres:

- M. N'CHO Maxime, Webmaster, DSI ;

Article 4 : Le Comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que nécessaire.

Article 5 : Le Comité peut recourir à toute personne ressource dont la compétence est reconnue pour l'éclairer dans le cadre de ses activités.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

Ampliations

- SEPMBPE/Cab
- IGD
- Toutes les Directions

Le Directeur Général

